

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de la variation des actifs financiers nets	7
État des gains de réévaluation	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires aux états financiers	10

Rapport de la direction

La responsabilité de la direction pour la préparation des états financiers

Les états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'Université) qui accompagnent ce rapport sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Le résumé des principales méthodes comptables est compris à la note 2 des états financiers.

La préparation des états financiers exige nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions touchant l'exercice courant ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices. La direction de l'Université maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et comptabilisées, et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le bureau des gouverneurs de l'Université a rencontré la direction afin de revoir les états financiers et de discuter des points importants se rattachant à la communication des informations financières ou aux contrôles internes avant qu'elle approuve les états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./LLP, des auditeurs externes indépendants, nommés par le bureau des gouverneurs. Le rapport de l'auditeur indépendant élabore leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion sur les états financiers de l'Université.



Richard Frechette, c.p.a., c.m.a.
Vice-recteur, administration et finance



Tel.: 204 956 7200
Fax.: 833 888 1678
Toll Free: 800 268 3337
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
201 Portage Avenue, 26th Floor
Winnipeg MB R3B 3K6 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Saint-Boniface (« l'Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses liquidités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été audités par un autre cabinet qui a exprimé une opinion non-modifiées en date du 28 juin 2022.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 29 juin 2023

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État de la situation financière

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$ (redressé note 3)
Actifs financiers		
Encaisse (note 4)	596 985	1 511 138
Compte à recevoir (note 5)	4 822 218	3 226 041
Placements (note 6)	31 305 515	31 422 011
	36 724 718	36 159 190
Passifs		
Comptes à payer et frais courus (note 7)	7 340 026	4 725 034
Contributions reportées (note 8)	4 927 092	4 741 512
Emprunts (note 9)	9 806 362	9 997 073
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	1 577 558	1 528 641
	23 651 038	20 992 260
Actifs financiers nets avant les placements en dotation	13 073 680	15 166 930
Placements en dotation (note 6)	22 784 597	22 880 773
Actifs financiers nets	35 858 277	38 047 703
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 11)	37 471 764	34 176 738
Frais payés d'avance	364 042	332 067
	37 835 806	34 508 805
Excédent accumulé	73 694 083	72 556 508
Composition de l'excédent accumulé		
Investi en immobilisations	26 163 273	22 774 358
Affecté d'origine interne (note 19)	20 323 421	21 640 389
En dotation	19 744 440	18 726 444
Non affecté	2 060 022	2 058 556
	68 291 156	65 199 747
Excédent accumulé lié aux activités	5 402 927	7 356 761
	73 694 083	72 556 508

Engagement et éventualités (note 14)
Droits contractuels (note 15)

Approuvé au nom du Bureau des gouverneurs :


Présidente


Rectrice

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
			(redressé note 3)
Revenus			
Subventions			
Province du Manitoba	19 470 650	19 235 190	18 590 648
Gouvernement du Canada	9 821 560	9 073 567	6 264 024
Droits de scolarité	6 230 000	6 148 143	5 833 787
Revenus de placement	2 131 000	1 835 123	2 914 357
Loyers et stationnement	637 641	745 783	538 068
Dons autres qu'en dotation	495 900	684 034	524 763
Autres revenus	1 668 172	1 442 556	1 697 847
	40 454 923	39 164 396	36 363 494
Dépenses			
Enseignement	19 366 458	18 199 405	17 402 367
Exploitation et entretien des installations	4 321 220	4 294 848	4 096 665
Soutien institutionnel	4 123 498	4 152 270	4 106 896
Services académiques et soutien aux étudiants	3 685 981	3 975 771	3 597 222
Technologies de l'information	1 917 647	1 627 156	1 455 020
Engagements internes et externes	4 383 276	3 803 178	1 897 360
Recherche	1 499 443	1 038 355	1 190 311
	39 297 523	37 090 983	33 745 841
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation	1 157 400	2 073 413	2 617 653
Contribution en dotation			
Dons en dotation	267 000	812 596	265 506
Revenu net des placements en dotation	330 000	205 400	984 644
	597 000	1 017 996	1 250 150
Excédent de l'exercice lié aux activités	1 754 400	3 091 409	3 867 803
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	65 199 747	65 199 747	61 331 944
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	66 954 147	68 291 156	65 199 747

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
			(redressé note 3)
Excédent de l'exercice lié aux activités	1 754 400	3 091 409	3 867 803
Variation des immobilisations			
Acquisition d'immobilisations	(5 123 000)	(4 797 208)	(1 659 392)
Amortissement des immobilisations	1 648 000	1 493 908	1 490 420
Gain sur la disposition d'immobilisations	-	(13 832)	-
Ventes d'immobilisations	-	22 106	-
Variation nette des immobilisations	(3 475 000)	(3 295 026)	(168 972)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation des frais payés d'avance		(31 975)	28 513
Pertes nettes de réévaluation de l'exercice		(1 953 834)	(1 824 542)
Variation nette des autres actifs non financiers		(1 985 809)	(1 796 029)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets		(2 189 426)	1 902 802
Actifs financiers nets au début de l'exercice		38 047 703	36 144 901
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		35 858 277	38 047 703

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	7 356 761	9 181 303
Pertes nettes non-réalisées attribuables aux placements cotés sur un marché actif	(1 140 913)	(25 770)
Gains nets réalisés sur la cession de placements cotés sur un marché actif, reclassés aux résultats	(812 921)	(1 798 772)
Pertes nettes de réévaluation de l'exercice	(1 953 834)	(1 824 542)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	5 402 927	7 356 761
Composition des gains de réévaluation cumulés		
Placements	2 981 167	4 063 786
Placements en dotation	2 421 760	3 292 975
	5 402 927	7 356 761

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$ (redressé note 3)
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice lié aux activités	3 091 409	3 867 803
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Amortissement et désactualisation des immobilisations	1 542 825	1 537 818
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(5 946 390)	(5 536 700)
Gain sur la disposition d'immobilisations	(13 832)	-
Gains nets réalisés sur la cession de placements	(812 921)	(1 798 772)
	<u>(2 138 909)</u>	<u>(1 929 851)</u>
Variation nette des actifs et passifs reliés aux activités de fonctionnement		
Comptes à recevoir	(1 596 177)	(549 599)
Comptes à payer et frais courus	2 614 992	(750 822)
Frais payés d'avance	(31 975)	28 513
	<u>(1 152 069)</u>	<u>(3 201 759)</u>
Activités de financement		
Ajout des emprunts	150 000	270 000
Remboursement des emprunts	(340 711)	(325 030)
Contributions reportées - apports reçus	6 131 970	6 773 566
	<u>5 941 259</u>	<u>6 718 536</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(4 797 208)	(1 659 392)
Ventes d'immobilisations	22 106	-
	<u>(4 775 102)</u>	<u>(1 659 392)</u>
Autres activités d'investissement		
Cession nette de placements	(153 203)	(373 787)
Acquisition nette de placements en dotation	(775 038)	(1 134 308)
	<u>(928 241)</u>	<u>(1 508 095)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse au cours de l'exercice	(914 153)	349 290
Encaisse au début de l'exercice	1 511 138	1 161 848
Encaisse à la fin de l'exercice	596 985	1 511 138

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Organisation

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la Loi sur l'Université de Saint-Boniface (C.P.L.M. c. U150). L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et elle bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Seule université francophone dans l'Ouest canadien, l'Université de Saint-Boniface offre une éducation collégiale et universitaire qui favorise le développement du plein potentiel de sa population étudiante, tout en contribuant à l'avancement des connaissances et à l'épanouissement de la francophonie du Manitoba et d'ailleurs.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour la préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants inscrits d'actifs et de passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction au fur et à mesure qu'elle dispose de renseignements supplémentaires. Les postes sujets à ces estimations comprennent les comptes à payer et frais courus, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et l'amortissement.

c) Instruments financiers

Juste valeur

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Cette catégorie comprend l'encaisse et les placements. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont présentés à leur juste valeur, les gains et les pertes latents, le cas échéant, étant présentées dans l'état des gains de réévaluation. Lorsque les gains et pertes sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti. Cette catégorie comprend les comptes à recevoir, les comptes à payer et frais courus ainsi que les emprunts. Ils sont initialement comptabilisés au coût, puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la déduction des pertes de valeur dans le cas des actifs financiers. La réduction de valeur sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. À la date de chaque état de la situation financière, les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition, de la cession ou de l'émission d'instruments financiers sont passés en dépenses dans le cas des instruments réévalués à la juste valeur, ou imputés aux instruments financiers dans le cas des instruments évalués au coût après amortissement.

d) Comptabilisation des revenus

Subventions gouvernementales, dons et apports

Les paiements de transferts sont constatés comme subventions gouvernementales et sont comptabilisés dans les revenus dans l'exercice au cours duquel le gouvernement cédant les a dûment autorisés et que l'Université a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il y en a. Les paiements de transferts assortis de stipulations créant une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés dans les contributions reportées et sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les conditions des stipulations sont remplies.

Les dons et les autres apports sans restrictions sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé et le recouvrement est assuré.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des revenus (suite)

Subventions gouvernementales, dons et apports (suite)

Les subventions gouvernementales et les dons avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées et sont reconnus à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin ou lorsque les conditions de la restriction sont remplies.

Les subventions d'immobilisations sont constatées à titre de revenus dans l'état des résultats. Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'emprunts à l'état de la situation financière. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le ministère du Développement économique et de la Formation du Manitoba (le « ministère »). Le financement reçu du ministère en lien avec les billets à ordre pour couvrir le capital et les frais d'intérêts est enregistré à titre de revenus dans l'état des résultats.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les revenus d'intérêts et les gains ou pertes réalisés à la cession de placements. Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce que les placements connexes soient vendus. Une fois réalisés, ces gains ou pertes sont comptabilisés comme revenus de placement dans l'état des résultats lorsque les revenus de placement ne sont grevés d'aucune restriction.

Les revenus de placement qui proviennent des apports avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées lorsque les termes de la restriction créent un passif, puis comptabilisés comme revenus lorsque les conditions des restrictions sont remplies.

Dotation

Les dons destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont détenus pour la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités de l'Université. Cette catégorie comprend les immobilisations et les frais payés d'avance.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et font l'objet d'un amortissement calculé sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire comme suit :

Immeubles et améliorations	25-60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis. Ils sont amortis lorsqu'ils sont disponibles pour utilisation. Le terrain n'est pas amorti puisque sa valeur reste permanente.

La valeur nette des immobilisations est réduite lorsque les conditions indiquent qu'elles ne permettent plus à l'Université de fournir des biens et des services, ou lorsque les avantages économiques futurs associés à ces immobilisations sont inférieurs à la valeur nette aux livres. Les réductions de valeur sont comptabilisées comme dépense dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint l'Université à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et / ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que des activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (suite)

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée. Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

h) Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art ne sont pas comptabilisées comme actifs dans ces états financiers. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers. Aucune évaluation de la valeur des collections n'est disponible.

i) Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

Avantages sociaux

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité de longue durée et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées par l'Université et ses employés, selon le cas.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

- i) Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés (suite)

Congés rémunérés: jours accumulés de maladie

L'Université administre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre précis de jours chaque année, qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation des jours de maladie accumulés par l'employé, jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique et est comptabilisée dans les comptes à payer et frais courus.

Congés rémunérés: autres

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés sur une base de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations que l'Université verse au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

- j) Dépenses par fonction

Enseignement

Cette catégorie englobe les dépenses directes liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage. Cela comprend les cours crédités et non crédités des programmes en vigueur ainsi que la formation continue.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Dépenses par fonction (suite)

Exploitation et entretien des installations

Cette catégorie comprend les dépenses associées à la gestion des immobilisations de l'établissement, incluant l'administration et l'entretien des installations, les services publics, les services de sécurité et de garde, les réparations et rénovations et le développement des infrastructures. Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations, la dépense de désactualisation, ainsi que les frais d'intérêts liés au financement des immobilisations par la province du Manitoba.

Soutien institutionnel

Cette fonction inclut des activités qui soutiennent l'établissement dans son ensemble, tel que l'administration, le développement et les communications, les finances, les ressources humaines, et toute autre activité administrative générale centralisée à l'échelle de l'établissement.

Services académiques et soutien aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses liées aux services académiques tels que celles de la bibliothèque ainsi que les dépenses de fonctions centralisées qui supportent l'étudiant ou des catégories d'étudiants telles que le registrariat, l'orientation, les sports, le service de perfectionnement linguistique, le service d'animation culturelle, le service d'accessibilité aux études, le bureau international, le Sportex, la résidence étudiante et le service de bien-être étudiant.

Technologies de l'information

Cette fonction regroupe les dépenses reliées aux technologies de l'information à l'échelle de l'établissement.

Engagements internes et externes

Cette catégorie regroupe les dépenses associées au financement reçu pour les projets spécifiques tels que le centre de ressources en français juridique, les projets en partenariat avec la communauté, ainsi que les bourses.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Dépenses par fonction (suite)

Recherche

Cette catégorie comprend les dépenses pour toutes les activités de recherche financées par des subventions et par des contrats dans le but de produire des résultats de recherche. Les dépenses associées à cette fonction comprennent l'administration et la coordination de la recherche ainsi que les coûts d'appui établis pour l'ensemble des projets de recherche.

k) Budget

Les chiffres du budget sont fournis pour des fins de comparaison et ont été approuvés par le Bureau des gouverneurs de l'Université.

3. Première application de la norme comptable

Le 1er avril 2022, l'Université a adopté la norme comptable pour le secteur public, chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. Cette norme a été adoptée selon l'application rétroactive modifiée. Conformément aux dispositions de la norme, l'Université a apporté des changements à ses états de la situation financière, des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie tels que présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2022. Les principaux ajustements sont présentés ci-dessous:

	Précédemment présentés au 1 ^{er} avril 2022	Redressements	Soldes redressés au 1 ^{er} avril 2022
	\$	\$	\$
Augmentation des immobilisations	33 476 418	700 320	34 176 738
Augmentation des obligations liées à la mise hors services d'immobilisations	-	(1 528 641)	(1 528 641)
Augmentation de la charge d'exploitation et entretien des installations	4 028 196	68 469	4 096 665
Réduction de l'excédent accumulé	66 028 068	(828 321)	65 199 747

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

4. Marge de crédit

L'Université détient une marge de crédit autorisée au montant de 3 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de 6,95 % (3,25 % au 31 mars 2022) et est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang sur les actifs excluant les immobilisations. Au 31 mars 2023 et 2022, la marge de crédit n'a pas été utilisée.

5. Comptes à recevoir

	2023	2022
	\$	\$
Gouvernement du Canada	4 326 693	2 796 827
Province du Manitoba	50 000	-
Étudiants	130 263	195 144
Autres	406 182	364 006
Provision pour créances douteuses	(90 920)	(129 936)
	4 822 218	3 226 041

6. Placements

	2023	2022
	\$	\$
Placements - fonctionnement général	31 305 515	31 422 011
Placements en dotation	22 784 597	22 880 773
	54 090 112	54 302 784

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

6. Placements (suite)

La composition des placements évalués à la juste valeur est la suivante:

	2023	2022
	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	1 663 518	1 353 477
Titres à revenus fixes	17 326 150	16 627 188
Actions canadiennes	4 718 920	5 092 877
Actions américaines	7 538 685	7 618 349
Actions étrangères	4 543 392	6 923 546
Actions de marchés émergents	5 096 553	3 511 092
Autres actions	-	2 630 588
Placements alternatifs	7 916 642	3 788 719
Autres placements	5 286 252	6 756 948
	54 090 112	54 302 784

Les titres à revenus fixes portent intérêt à des taux de 1,10% à 5,60% (1,10 % à 5,60 % en 2022) et viennent à échéance entre septembre 2023 et décembre 2051.

Les revenus de placements, incluant les revenus nets des placements en dotation, sont composés des intérêts, des dividendes et des gains nets réalisés, comme présenté ci-dessous:

	2023			2022
	Fonctionnement général	Dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Intérêts	325 834	71 908	397 742	217 823
Dividendes	469 938	359 922	829 860	1 882 406
Gains nets réalisés	426 510	386 411	812 921	1 798 772
	1 222 282	818 241	2 040 523	3 899 001

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

7. Comptes à payer et frais courus

	2023	2022
	\$	\$
Dus aux employés	4 429 027	4 029 981
Comptes à payer- fournisseurs	2 910 999	695 053
	7 340 026	4 725 034

8. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées de subventions et de dons avec restrictions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, mais qui n'ont pas encore été dépensés. Ces contributions reportées comprennent également des revenus des placements en dotation, des droits de scolarité non gagnés et autres recettes non comptabilisés aux revenus.

Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2023				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 035 856	583 000	257 817	864 839	4 741 512
Apports reçus	4 593 972	32 000	493 155	1 012 843	6 131 970
Constatation aux revenus	(4 465 700)	-	(442 335)	(1 038 355)	(5 946 390)
Variation nette	128 272	32 000	50 820	(25 512)	185 580
Solde à la fin	3 164 128	615 000	308 637	839 327	4 927 092

	2022				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 870 646	544 000	212 914	877 086	3 504 646
Apports reçus	5 228 336	39 000	328 166	1 178 064	6 773 566
Constatation aux revenus	(4 063 126)	-	(283 263)	(1 190 311)	(5 536 700)
Variation nette	1 165 210	39 000	44 903	(12 247)	1 236 866
Solde à la fin	3 035 856	583 000	257 817	864 839	4 741 512

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

9. Emprunts

Les emprunts de l'Université sont conclus sous forme de billets à ordre avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations. Ces billets à ordre de 10 à 40 ans sont payables, capital et intérêts, en versements annuels et ont des échéances à diverses dates allant de 2032 à 2062. Le remboursement du capital et des intérêts est entièrement financé par des octrois de la province du Manitoba et est accordé par le ministère du Développement économique et de la Formation du Manitoba. Les billets à ordre portent des taux d'intérêt variant de 2,50 % à 6,00 %.

La dépense d'intérêt de 464 238 \$ (471 598 \$ en 2022) liée à la dette est comptabilisée dans l'état des résultats.

Les versements en capital et les intérêts pour les cinq prochaines années sont présentés ci-dessous :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2024	343 781	454 387	798 168
2025	344 053	437 190	781 243
2026	344 342	421 126	765 468
2027	344 647	405 056	749 703
2028	344 970	389 964	734 934
Par la suite	8 084 569	4 543 357	12 627 926
	9 806 362	6 651 080	16 457 442

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'Université sont basées sur la meilleure estimation de la direction des coûts futurs de remédiation de l'amiante dans ses immeubles. Le total estimé de l'obligation non actualisées au 31 mars 2023 est 2 483 766 \$ (2 435 065 \$ en 2022). Basé sur la vie utile des immeubles, cette remédiation est prévue entre 2039 à 2066, ou lors de la vente de l'immeuble. L'Université a appliqué un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2022) et un taux d'actualisation de 3,2 % (3,2 % en 2022) pour calculer la valeur actuelle nette de l'obligation. La charge de désactualisation de l'obligation de 48 917 \$ (47 400 \$ en 2022) est comptabilisée dans l'état des résultats.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	1 528 641	1 481 241
Dépense de désactualisation	48 917	47 400
Solde à la fin	1 577 558	1 528 641

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financier

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

11. Immobilisations

							2023
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	557 555	46 294 209	966 212	9 461 793	3 595 007	-	60 874 776
Acquisitions	93 717	281 165	-	418 217	-	4 004 109	4 797 208
Disposition	-	-	-	(65 322)	-	-	(65 322)
Solde à la fin	651 272	46 575 374	966 212	9 814 688	3 595 007	4 004 109	65 606 662
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	14 939 360	614 239	7 693 621	3 450 818	-	26 698 038
Augmentation	-	1 030 131	48 311	334 233	81 233	-	1 493 908
Ventes	-	-	-	(57,048)	-	-	(57,048)
Solde à la fin	-	15 969 491	662 550	7 970 806	3 532 051	-	28 134 898
Valeur comptable nette	651 272	30 605 883	303 662	1 843 882	62 956	4 004 109	37 471 764

Construction en cours - En 2022, l'Université a entrepris la construction d'un laboratoire de chimie. Ce projet sera complété durant l'année fiscale 2023-2024.

							2022
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	513 236	39 416 756	966 212	8 810 452	3 568 980	5 939 748	59 215 384
Acquisitions	44 319	663 185	-	445 040	8 025	498 823	1 659 392
Transferts	-	6 214 268	-	206 301	18 002	(6 438 571)	-
Solde à la fin	557 555	46 294 209	966 212	9 461 793	3 595 007	-	60 874 776
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	13 920 775	565 928	7 368 930	3 351 985	-	25 207 618
Augmentation	-	1 018 585	48 311	324 691	98 833	-	1 490 420
Solde à la fin	-	14 939 360	614 239	7 693 621	3 450 818	-	26 698 038
Valeur comptable nette	557 555	31 354 849	351 973	1 768 172	144 189	-	34 176 738

Construction en cours - En 2020, l'Université a entrepris la construction du Centre d'apprentissage et de garde d'enfants de Saint-Boniface. Ce projet a été complété en août 2021.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

12. Dotation

La dotation comprend les dons dont le capital doit être maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces dons doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants. L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité, et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais, à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Le revenu de placement généré en dotation au-delà du montant distribuable en bourses est réinvesti non seulement pour maintenir la valeur de ces dons, mais aussi pour accroître la valeur réelle des fonds en dotation.

L'Université a le pouvoir de modifier les termes et conditions de la dotation pour permettre :

- a) qu'une partie du revenu généré par les placements en dotation soit retenue et non distribuée pour éviter une fluctuation et assurer une stabilité dans le montant distribuable afin de régulariser la distribution du revenu généré par les dotations;
- b) de puiser dans le capital afin de maintenir une stabilité des montants distribués, à la suite de rendements négatifs des placements. Ceci a pour but de régulariser la répartition des revenus de placement générés par les dons en dotation, si le Bureau des gouverneurs est de l'avis que le fait de puiser dans le capital est favorable à l'Université et n'affecte pas la valeur à long terme des dotations.

Si, dans une année, le revenu généré par les placements en dotation est insuffisant pour financer les bourses versées, le revenu de placement capitalisé accumulé est utilisé pour financer ces versements. Cependant pour des fonds sans revenu de placement capitalisé accumulé suffisant pour la distribution, le capital en dotation est utilisé au cours de l'année avec l'intention d'être récupéré par des revenus de placement futurs.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	22 019 419	21 515 088
Revenus de placements réinvestis	205 400	984 644
Pertes nettes de réévaluation	(871 215)	(745 819)
Dons en dotation pour l'année	812 596	265 506
Solde à la fin	22 166 200	22 019 419
Solde à la fin est composé de :		
Excédent accumulé - fin de l'exercice	19 744 440	18 726 444
Gains de réévaluation cumulés	2 421 760	3 292 975
Solde à la fin	22 166 200	22 019 419

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

13. Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime ») auquel les employés participent. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'endosse aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la Loi sur les prestations de pension (Manitoba) et à la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité de retraite est composé de trois membres actifs avec droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université nomme cinq représentants actifs ayant droit de vote. L'un de ces représentants est le vice-recteur à l'administration et aux finances. Les participants non actifs doivent aussi élire ou nommer une personne au comité ayant le droit de vote. Le comité peut aussi comprendre un membre actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants actifs, et un membre non actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants non actifs.

Le Régime a ses propres états financiers qui ne font pas partie des états financiers de l'Université.

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 se sont élevées à 1 541 295 \$ (1 418 190 \$ en 2022) et sont inscrites à titre de dépense à l'état des résultats.

14. Engagements et éventualité

Location d'équipement et contrats d'entretien

L'Université est locataire d'équipements et a signé des contrats d'entretien inhérents à ses activités. Les dates d'expiration des contrats visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les contrats ainsi exigibles s'élèvent à moins de 594 000 \$ par année.

Autoassurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'autoassurance qui comprend au-delà de 60 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

15. Droits contractuels

L'Université a conclu des contrats de bail pour la location de certaines salles et de certains bureaux, ainsi que pour la location de sa cafétéria. Le total mensuel de ces contrats se chiffre à 17 000 \$ et viennent à échéance entre le 31 juillet 2023 et le 30 juin 2026.

16. Instruments financiers

	Juste valeur	Coût amorti	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	596 985	-	596 985	1 511 138
Comptes à recevoir	-	4 822 218	4 822 218	3 226 041
Placements - fonctionnement général	31 305 515	-	31 305 515	31 422 011
Placements en dotation	22 784 597	-	22 784 597	22 880 773
Comptes à payer et frais courus	-	7 340 026	7 340 026	4 725 034
Emprunts	-	9 806 362	9 806 362	9 997 073

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur en fonction de la manière dont la juste valeur est observable :

Niveau 1 : Les prix (non rajustés) sont cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

16. Instruments financiers (suite)

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	596 985	-	-	596 985
Placements - fonctionnement général	13 535 351	17 770 164	-	31 305 515
Placements en dotation	10 025 714	12 758 883	-	22 784 597
	24 158 050	30 529 047	-	54 687 097

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 511 138	-	-	1 511 138
Placements - fonctionnement général	15 535 681	15 886 330	-	31 422 011
Placements en dotation	11 594 247	11 286 526	-	22 880 773
	28 641 066	27 172 856	-	55 813 922

Politique de placement

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché et le risque de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

16. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est bonne.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – subventions est considéré comme négligeable puisque les sommes sont à recevoir des gouvernements provincial et fédéral.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – droits de scolarité et autres est limité, puisque les sommes viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Il y a concentration du risque en ce qui a trait aux placements lorsqu'une tranche importante du portefeuille est constituée de placements dont les valeurs présentent des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. De façon générale, le risque de crédit vient des placements dans des titres à revenus fixes. Les énoncés de la politique et les procédures de placement de l'Université, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque.

L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les indices boursiers et la volatilité de ces taux et indices.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

16. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers.

L'Université est exposée à ce risque lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant un taux d'intérêt. Les placements sont alors exposés au risque que leur juste valeur fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt lié aux placements comptabilisés à la juste valeur, classés par échéances :

	2023	2022
	\$	\$
Moins de 90 jours	62 365	60 810
90 jours à un an	63 720	-
Plus de un an à 5 ans	3 016 252	3 144 982
Plus de 5 ans à 10 ans	2 145 252	2 408 471
Plus de 10 ans	2 610 017	2 671 372
Sans échéance	9 428 544	8 341 553
	17 326 150	16 627 188

	2023	2022
	\$	\$
Placements associés à un taux d'intérêt	17 326 150	16 627 188
Placements non associés à un taux d'intérêt	36 763 962	37 675 596
Solde à la fin	54 090 112	54 302 784

Au 31 mars 2023, une fluctuation de 0,50 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des instruments à revenu fixe de 617 000 \$ (563 000 \$ au 31 mars 2022).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

16. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Au 31 mars 2023, l'Université est exposée au risque de change en raison des placements en dollars américains. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport au dollar américain et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des actifs aurait diminué ou augmenté d'environ 123 000 \$ (128 000 \$ au 31 mars 2022). Dans les faits, les résultats pourraient être différents de cette analyse de sensibilité.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre représente la perte potentielle qui peut être causée par une variation de la juste valeur de l'instrument financier. Les placements de l'Université sont soumis aux fluctuations normales de marché et aux risques inhérents à l'investissement dans les marchés.

L'Université est exposée au risque de prix autre en raison des titres dans son portefeuille de placement, étant donné que des variations de prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

La majorité des placements sont maintenus à long terme pour soutenir le fonctionnement général et les dotations. Ces placements sont principalement des actions, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire et sont donc exposés au risque de prix autre de par leur nature.

L'Université gère le risque de prix autre au moyen de sa politique de placement, qui précise les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque tout en obtenant des rendements d'investissement à long terme qui répondent à ses besoins.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues au moyen de son processus de budgétisation, et le maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient. L'Université dispose d'une marge de crédit pour s'assurer que les fonds sont disponibles afin de répondre aux besoins financiers actuels et prévus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

17. Dépenses par objet

	Budget	2023	2022
	\$	\$	\$
			(redressé)
Salaires et avantages sociaux	25 873 556	25 390 317	24 401 202
Matériel et autres	9 259 933	7 748 453	5 797 882
Amortissement et désactualisation des immobilisations	1 648 000	1 542 825	1 537 818
Services publics	738 758	804 746	714 549
Déplacements et conférences	736 485	615 039	346 519
Bourses et prix	1 040 791	989 603	947 871
	39 297 523	37 090 983	33 745 841

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

18. Excédent accumulé

	2023				
	Investi en immobilisation	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	22 774 358	21 640 389	18 726 444	2 058 556	65 199 747
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation	1 224 612	-	-	848 801	2 073 413
Dons en dotation	-	-	812 596	-	812 596
Revenu net des placements en dotation	-	-	205 400	-	205 400
Virements					
Intérêts aux soldes internes	-	1 276 166	-	(1 276 166)	-
Allocations pour projets futurs	-	167 166	-	(167 166)	-
Financement de projets	-	(647 300)	-	647 300	-
Acquisition d'immobilisations	2 164 303	(2 113 000)	-	(51 303)	-
Excédent de l'exercice liés aux activités	3 388 915	(1 316 968)	1 017 996	1 466	3 091 409
Excédent accumulé liés aux activités à la fin	26 163 273	20 323 421	19 744 440	2 060 022	68 291 156
Gains de réévaluation cumulés	-	-	2 421 760	2 981 167	5 402 927
Excédent accumulé	26 163 273	20 323 421	22 166 200	5 041 189	73 694 083

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

18. Excédent accumulé (suite)

	2022				
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	(redressé) Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	22 477 755	19 319 511	17 476 294	2 058 384	61 331 944
Excédent (déficit) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(779 879)	-	-	3 397 532	2 617 653
Dons en dotation	-	-	265 506	-	265 506
Revenu net des placements en dotation	-	-	984 644	-	984 644
Virements					
Intérêts aux soldes internes	-	1 186 336	-	(1 186 336)	-
Allocations pour projets futurs	-	1 854 905	-	(1 854 905)	-
Acquisition d'immobilisations	1 076 482	(720 363)	-	(356 119)	-
Excédent de l'exercice liés aux activités	296 603	2 320 878	1 250 150	172	3 867 803
Excédent accumulé liés aux activités à la fin	22 774 358	21 640 389	18 726 444	2 058 556	65 199 747
Gains de réévaluation cumulés	-	-	3 292 975	4 063 786	7 356 761
Excédent accumulé	22 774 358	21 640 389	22 019 419	6 122 342	72 556 508

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne

L'excédent accumulé affecté d'origine interne comprend des montants réservés dans l'excédent accumulé qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce montant est issu de provisions établies pour divers besoins, situations, événements connus ou imprévus.

Une politique du Bureau des gouverneurs régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en résultent. Selon la politique en vigueur, le Fonds grevé d'affectations d'origine interne porte intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 6,70 % (5,80 % en 2022). Cette mesure vise à protéger ce solde contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix

Les revenus financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des subventions et des dons annuels.

Campagnes futures/appariement de dons

Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques

Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique, mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- Recherche : les fonds destinés pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs;
- Bibliothèque : les fonds destinés pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

Projets d'immobilisations

Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services

Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

						2023	2022
	Bourses et prix	Campagnes futures/ appariement de dons	Projets stratégiques	Projets d'immobilisations	Financement de transition de programmes et services	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses avant virements	-	-	-	-	-	-	-
Virements							
Intérêts aux soldes internes	228 234	76 597	124 311	631 040	215 984	1 276 166	1 186 336
Allocations pour projets futurs	-	-	-	167 166	-	167 166	1 854 905
Financement de projets	-	-	(415 600)	(231 700)	-	(647 300)	-
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	(2 113 000)	-	(2 113 000)	(720 363)
	228 234	76 597	(291 289)	(1 546 494)	215 984	(1 316 968)	2 320 878
Solde au début de l'exercice	3 406 481	1 143 235	2 270 992	11 596 040	3 223 641	21 640 389	19 319 511
Soldes à la fin de l'exercice	3 634 715	1 219 832	1 979 703	10 049 546	3 439 625	20 323 421	21 640 389